

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT  
Charente-  
Maritime****Séance du 27 septembre 2022****NOMBRE DE  
MEMBRES**

L'an deux mille vingt deux, le vingt- sept septembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Afférents au  
Conseil Municipal  
19**Présents :** Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- -Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne- -en exercice  
19Nombre de  
présents  
15Nombre de votants  
17**Excusés :** Madame CHAPRON Christine (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI)- Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)Date de la  
convocation  
23 septembre 2022**Absents :** Madame STRADY Emmanuelle - Monsieur VICI Laurent - -

A été nommée secrétaire de séance : Béatrice ORTEGA

**2022 09 89 Subvention amendes de police – rue Croix de Chalons**

Monsieur le Maire expose que le Syndicat de la Voirie intervient actuellement rue Croix de Chalons pour l'aménagement de chicanes.

Le devis s'établit à 3 888.40 € HT (4 666.08 € TTC).

De plus, la commune souhaite procéder à l'acquisition, de quinze potelets boule afin de sécuriser plusieurs site pour un montant de de 795.00 € HT (954.00 € TTC) pour l'acquisition de 15 potelets boule.

Soit une dépense globale soumise de 4 683.40 € HT (5 620.08 € TTC).

Ce dossier est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département à hauteur de 40 % du montant HT dans le cadre des amendes de police.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	
Travaux chicanes et acquisition potelets	4 683.40	Autofinancement	2 810.40
		Conseil départemental 40 %	1 873.00
<b>Total HT</b>	<b>4 683.40</b>		<b>4 683.40</b>

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,****- approuve le plan de financement ci- joint****- autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département au titre du dispositif des amendes de police**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Publiée site internet le 30/09/22

**AR Prefecture**

017-211701859-20220927-2022\_09\_89-DE  
Reçu le 30/09/2022  
Publié le 30/09/2022

Le GUA, le 28 septembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD



Auteur de l'acte : conseil municipal